

**Décision n° 2014-424 du 14 octobre 2014
portant nomination aux fonctions de responsabilité au sein de
la direction de la communication et de la diffusion des connaissances**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-01 du 2 janvier 2014 portant organisation du Cerema et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-05 du 2 janvier 2014 portant organisation et fonctionnement du Cerema en matière de communication ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-395 du 6 octobre 2014 portant organisation de la direction de la communication et de la diffusion des connaissances et de son comité de direction ;

décide

Article 1

Sur proposition du directeur de la communication et de la diffusion des connaissances, Madame Laure Cadet est nommée directrice déléguée à la diffusion des connaissances.

Article 2

Sur proposition du directeur de la communication et de la diffusion des connaissances, Madame Anouk Gaubert est nommée chargée de communication placée auprès du siège du Cerema.

Article 3

Sur proposition conjointe du directeur de la communication et de la diffusion des connaissances et du directeur de chacune des directions techniques ou territoriales concernées :

- Madame Yolaine Waleau est nommée chef du service de communication placé auprès de la direction technique Eau, mer et fleuves,
- Madame Laurence Campillo est nommée chef du pôle communication placé auprès

- de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux,
- Madame Anne Laurence Margerard est nommée, chef du service de communication placé auprès de la direction technique Territoires et ville,
 - Madame Laure Pasquier est nommée chargée de mission communication placée auprès de la direction territoriale Centre-Est,
 - Monsieur Nicolas Arnoux est nommé, par intérim, chef du service de communication placé auprès de la direction territoriale Est,
 - Madame Véronique Givelet est nommée chargée de communication placée auprès de la direction territoriale Ile-de-France,
 - Madame Blandine Donadiou est nommée chef du service de communication placé auprès de la direction territoriale Méditerranée,
 - Madame Maud Varin est nommée chargée de mission communication placée auprès de la direction territoriale Normandie-Centre,
 - Madame Naïma Yangibayev est nommée chargée de communication placée auprès de la direction territoriale Nord-Picardie,
 - Madame Sophie Leloup-Roué est nommée responsable du pôle de communication placé auprès de la direction territoriale Ouest,
 - Madame Françoise Lafenêtre est nommée chargée de mission communication placée auprès de la direction territoriale Sud-Ouest.

Article 3

La présente décision abroge la décision 2014-396 du 6 octobre 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 14 octobre 2014

Le directeur général

Signé

Bernard Larrouturou